



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 13 AVRIL 2017

Le treize avril deux mille dix-sept, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Rudeau-Ladosse, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	47
Présents :	34
Votants :	38 dont 4 pouvoirs

Date de la convocation : 05 avril 2017

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Guy-José LAGARDE (suppléant d'Anita CATUSSE), Gaston CHAPEAU, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Bernard MERLE (suppléant de Henri FAISSE), Malaurie GOUT DISTINGUIN, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Christian MAZIERE, Francis MILLARET, Pierre MORIN, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, François THOMAS, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE.

Étaient absents (excusés) : Mesdames et Messieurs Raymond BOUCAUD, Martial Henri CANDEL, Olivier CHABREYROU, Éric CHARRON, Bernard de MONTETY, Jean-Pierre GROLHIER, Sylvie MAZIERES, Jean-Michel NADAL, Francis REVIDAT, Claude SECHERE, Frédéric VILHES.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Pouvoirs : 4

Monsieur Raymond BOUCAUD a donné pouvoir à Madame Monique RATINAUD.
Monsieur Olivier CHABREYROU a donné pouvoir à Monsieur Alain OUISTE.
Monsieur Jean-Pierre GROLHIER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUVY.
Monsieur Frédéric VILHES a donné pouvoir à Monsieur Gérard COMBEALBERT.

Monsieur Jean-Marie MARCHAND est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Puis, Le Président passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

I-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29 MARS 2017

II-LECTURE DES DECISIONS

III-Administration Générale/Finances :

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

- Budget annexe CULTURE SPORT

1°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°1)

- Budget annexe ENFANCE JEUNESSE

1°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°2)

2°) Demande de subvention pour le projet « J'apprends à nager ».

- Budget annexe LOGEMENTS

1°) Affectation du résultat 2016

2°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°3)

3°) Vote pour la révision du montant du loyer d'un logement à La Gonterie Boulouneix.

- Budget annexe MAISON DE SANTE

1°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°4)

2°) Vote du tarif de location pour le cabinet médical de Bourdeilles.

3°) Vote du tarif de location pour le cabinet médical de Brantôme en Périgord.

- Budget annexe REGIE TOURISME

1°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°5)

2°) Vote des tarifs pour des articles en vente à la boutique de l'Office de tourisme.

- Budget annexe SPANC

1°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°6)

- Budget annexe ZAE

1°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°7)

- BUDGET PRINCIPAL

1°) Affectation du résultat de l'exercice 2016

2°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°8)

3°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 (pièce jointe n°9)

4°) Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (pièce jointe n°10)

5°) Vote du tarif de location pour le bâtiment sis Avenue Ferdinand Beyney à Champagnac de Bélair

IV-Questions diverses :

§§§§§§§§§§§§§§§§

I-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29 MARS 2017

Le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2017. Sans remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II-LECTURE DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions du Président qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération n°2014/06/126bis du 16 juin 2014.

Décision n°2017/03/17 du 21 février 2017 :

de signer la convention avec la Fondation Abbé Pierre pour le dossier Chopinet, référence 17/HL/SOST/054.

Décision n°2017/03/18 du 28 mars 2017 :

de signer un avenant n°2 à la convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement non collectif (ANC) passé avec la SOGEDO étendant le périmètre d'intervention à la commune déléguée de St-Julien de Bourdeilles.

Décision n°2017/03/19 du 29 mars 2017 :

De signer un avenant numéro trois au bail à usage professionnel signé avec Mesdames LABRUGERE Isabelle, GOSSET Céline, et Messieurs CONSTANCEAU Stéphane, MONTEIL Jean-François, infirmiers.

Décision n°2017/03/20 du 03 avril 2017 :

De désigner Maître Damien SIMON, avocat associé du cabinet CHAPON & Associés domicilié 74, rue Georges Bonnac Tour 3 bureaux 33000 BORDEAUX pour défendre la collectivité, dans le cadre de la requête enregistrée le 29 décembre 2016 (fax) sous le n° 1605459, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Précise que le montant des honoraires sera pris en charge sur le budget principal de la Communauté de communes.

Décision n°2017/03/21 du 10 avril 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section A n° 697 d'une contenance totale de 19a 57ca, situé 7 rue Bertran de Born à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/03/22 du 10 avril 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section AB n° 232 d'une contenance totale de 01a 03ca, situé le Bourg à Brantôme en Périgord.

Le Président donne lecture des décisions du Bureau qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération n°2014/06/126bis du 16 juin 2014.

Décision n°2017/01/03 du 05 avril 2017 :

D'accepter l'avenant n°1 du lot 4 Plâtrerie – Isolation du marché confié à l'entreprise SAS ADH DOCHE Alain pour les travaux d'aménagement de cabinets médicaux à Brantôme en Périgord, qui engendre une plus-value de 1 295.00€ HT portant le nouveau montant du marché à 21 686.00 € HT.

III-Administration Générale/Finances :

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Budget annexe CULTURE SPORT

1°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°1)

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget 2017 du service Culture/Sport : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres du bureau, en date du 4 avril 2017 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	495 471.43	495 471.43
Investissement	400 632.64	400 632.64

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Vote le budget 2017 du service Culture/Sport, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

Budget annexe ENFANCE JEUNESSE

1°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°2)

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget 2017 du service Enfance/Jeunesse : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il indique que les membres du bureau, en date du 4 avril 2017 ont étudié le budget, chapitre par chapitre et ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 671 251.82	1 671 251.82
Investissement	353 848.16	353 848.16

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Vote le budget 2017 du service Enfance/Jeunesse, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

2°) Demande de subvention pour le projet « J'apprends à nager ».

Le Président informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de permettre aux enfants de notre territoire situé en milieu rural d'accéder à un savoir fondamental qui est « savoir nager ».

Il propose de mettre en place un projet sur les ALSH de Mareuil et Brantôme en Périgord.

Ce projet aurait pour objectifs de :

- Contribuer à la construction de l'individu, ici de l'enfant.
- Favoriser la citoyenneté, la vie ensemble.

En effet, sur le territoire, de nombreux enfants ne savent pas nager et n'ont pas la possibilité d'accéder à une piscine (pas de moyen de transport, coût des cours de natation, etc...).

Le coût total du projet pour l'ALSH de Brantôme en Périgord s'élève à 1 105 € TTC.

Le coût total du projet pour l'ALSH de Mareuil s'élève à 905€ TTC.

VU l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse en date du 28 mars 2017 ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 04 avril 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Donne un avis favorable à la mise en place du projet « j'apprends à nager » pour un coût total de 2 010€ TTC.

Sollicite une aide financière auprès du Centre National pour le Développement du Sport conformément à l'appel à projet « j'apprends à nager ».

S'engage à voter les crédits nécessaires au budget 2017

Charge le Président d'accomplir les formalités résultant de cette décision et à signer tous les documents nécessaires.

Arrivée de Pascal MAZOUAUD et de Josiane BOYER

Budget annexe LOGEMENTS

1°) Affectation du résultat 2016

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe logements faisant apparaître les chiffres suivants :

Excédent de fonctionnement : 39 211.59 €
Excédent d'investissement : 17 255.88 €

Décide de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif logements 2017 de la manière suivante :

Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 34 313.59 €
Compte 002 – excédent de fonctionnement à reporter : 4 898.00 €

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

2°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°3)

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget primitif 2017 « logements » : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	55 998.00	55 998.00
Investissement	302 528.43	302 528.43

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget primitif 2017 logements, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

3°) Vote pour la révision du montant du loyer d'un logement à La Gonterie Boulouneix.

Le Président indique à l'assemblée que le logement T3 situé au bourg à La Gonterie Boulouneix est vide depuis le mois d'août 2016. Le montant du loyer s'élève à 409.87 € ce qui peut être un frein à la location.

Il propose de réviser le loyer à la baisse.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de réviser le loyer du logement T3 situé au bourg à La Gonterie Boulouneix.

Fixe le nouveau montant du loyer hors charges à 350€ par mois.

Autorise Le Président ou les vice-présidents délégués à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Budget annexe MAISON DE SANTE

1°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°4)

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget primitif 2017 Maison de santé : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	146 032.00	146 032.00
Investissement	178 719.00	178 719.00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec :

39 voix pour : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Guy-José LAGARDE (suppléant d'Anita CATUSSE), Gaston CHAPEAU, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT plus une voix pour Frédéric VILHES, Jean-Paul COUVY plus une voix pour Jean-Pierre GROLHIER, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Bernard MERLE (suppléant de Henri FAISOLE), Malaurie GOUT DISTINGUIN, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Christian MAZIERE, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE plus une voix pour Olivier CHABREYROU, Monique RATINAUD plus une voix pour Raymond BOUCAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, François THOMAS, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE.

1 abstention : Monsieur Alain PEYROU.

Vote le budget primitif 2017 Maison de santé, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

M. COUVY rappelle que des contacts sont pris avec un organisme qui forme des médecins espagnols à la langue Française. Une annonce concernant la recherche de médecin salarié a été passé sur pôle emploi.

2°) Vote du tarif de location pour le cabinet médical de Bourdeilles.

Le rapporteur indique à l'assemblée que M. Didier ROUSSEL médecin généraliste souhaite occuper les locaux du cabinet médical de Bourdeilles trois jours par

semaine. Il propose de fixer le tarif mensuel de location uniquement pour ce médecin à 10€ TTC le mètre carré charges comprises.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité **Fixe** le tarif mensuel de location du cabinet médical occupé par M. Didier ROUSSEL, médecin généraliste, à 10€ TTC le mètre carré charges comprises. **Autorise** le Président ou les vice-présidents délégués à signer le bail de location ainsi que tous les documents s'y affèrent.

3°) Vote du tarif de location pour le cabinet médical de Brantôme en Périgord.

Le rapporteur explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le tarif mensuel de location au mètre carré pour les professionnels de santé qui occuperont le cabinet médical à Brantôme-en-Périgord.

Il propose de fixer le loyer à 10 € TTC le mètre carré.

Les modalités d'application de ce tarif sont définies comme suit :

Chaque professionnel devra payer :

10 € TTC/m² pour l'occupation de la superficie de leur cabinet de consultation.

La superficie des parties communes (secrétariat, accueil, salle d'attente, salle de repos, dégagement, sanitaires) sera divisée par trois et affectée à chaque cabinet de consultation selon le tarif de 10 €TTC le m².

Les charges locatives seront divisées par trois et affectées à chaque cabinet de consultation.

Un bail professionnel sera signé avec les locataires.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 04 avril 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer le loyer mensuel à 10 € TTC le mètre carré selon les modalités énoncées ci-dessus.

Décide que les charges locatives seront divisées par trois et affectées à chaque cabinet de consultation.

Autorise le Président ou les vice-présidents délégués à signer le bail professionnel à intervenir avec chaque professionnel de santé.

Le Président indique que la banderole « Recherche médecins » pourra être réinstallée une fois les travaux terminés.

Madame Malaurie GOUT DISTINGUIN précise qu'il faudrait respecter les emplacements définis par le Département et qu'il faudrait prévoir des supports adéquats.

Budget annexe REGIE TOURISME

1°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°5)

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget primitif 2017 « Régie Tourisme » : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	472 523.76	472 523.76
Investissement	213 676.14	213 676.14

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Vote** le budget primitif 2017 Régie Tourisme, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

Une précision est apportée concernant les recettes des ventes de la boutique : la baisse constatée est due au fait que les chaussures de l'entreprise Marquet de Villars ne sont plus en vente à l'Office du Tourisme suite à sa liquidation.

2°) Vote des tarifs pour des articles en vente à la boutique de l'Office de tourisme.

Le rapporteur propose de fixer les tarifs suivants pour des articles vendus à la boutique de l'Office de Tourisme communautaire :

Articles	HT	TVA 20%	TTC
Set de table	4.17 €	0.83 €	5.00 €
Bâton de marche	8.33 €	1.67 €	10.00 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

Vote les tarifs des articles présentés ci-dessus.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Budget annexe SPANC

1°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°6)

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget primitif 2017 du SPANC : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	184 909.93	184 909.93
Investissement	5 350.23	5 350.23

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Vote le budget primitif 2017 du SPANC, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

Budget annexe ZAE

1°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°7)

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget primitif 2017 du SPANC : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	184 909.93	184 909.93
Investissement	5 350.23	5 350.23

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Vote le budget primitif 2017 du SPANC, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

BUDGET PRINCIPAL

1°) Affectation du résultat de l'exercice 2016

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Vu les résultats de l'exercice 2017 du budget principal faisant apparaître les chiffres suivants :

Excédent de fonctionnement :	755 326.38 €
Excédent d'investissement :	168 319.73 €
Restes à réaliser dépenses :	1 042 178.83 €
Restes à réaliser recettes :	688 286.00 €
Besoin net de la section investissement :	185 573.10 €

Décide de reprendre les résultats dès le vote du budget principal 2017 de la manière suivante :

Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 70 283.10 €
Compte 002 – excédent de fonctionnement à reporter : 685 043.28 €

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

2°) Vote du budget primitif 2017 (pièce jointe n°8)

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget principal 2017 : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 950 532.28	6 950 532.28
Investissement	4 863 124.87	4 863 124.87

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec :

36 voix pour : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Guy-José LAGARDE (suppléant d'Anita CATUSSE), Gaston CHAPEAU, Gérard COMBEALBERT plus une voix pour Frédéric VILHES, Jean-Paul COUVY plus une voix pour Jean-Pierre GROLHIER, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Bernard MERLE (suppléant de Henri FAISSOLE), Benoît HARMAND, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Christian MAZIERE, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE plus une voix pour Olivier CHABREYROU, Alain PEYROU, Monique RATINAUD plus une voix pour Raymond BOUCAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, François THOMAS, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE.

4 abstentions : Mesdames Anne-Marie CLAUZET, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Fabienne THORNE et Monsieur Guy-José LAGARDE.

Vote le budget principal 2017, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

Mesdames Malaurie GOUT DISTINGUIN, Anne-Marie CLAUZET et Fabienne THORNE souhaitent préciser qu'elles s'abstiennent en raison de l'inscription du projet de la ressourcerie.

3°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 (pièce jointe n°9)

Le rapporteur expose ce qui suit :

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le projet du budget pour l'année 2017 qui s'établit en dépenses et en recettes, pour le fonctionnement à 6 950 532.28 euros et pour l'investissement à 4 863 124.87 euros en dépenses et recettes en ayant recours à une augmentation de LA CFE de 1.00840 ;
VU le rapport de Monsieur Gérard COMBEALBERT et sur sa proposition ;

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de retenir les taux portés au :

Cadre II de l'état n°1259

« état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2017 »

A savoir : Taux Taxe d'habitation : 9.04%

Taux Taxe foncière bâti : 2.62%

Taux Taxe foncière non bâti : 12.24%

Taux cotisation foncière des entreprises : 24.00%

Fixe le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget à 3 029 490 €.

4°) Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (pièce jointe n°10)

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'il y aura 3 taux à voter en fonction de la fréquence de passages de collecte et propose de fixer les taux comme suit :

- Une collecte par semaine zone 01 taux proposé : 11.24%
- Deux collectes par semaine zone 02 taux proposé : 14.05%
- Trois collectes par semaine zone 03 taux proposé : 14,52%

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Fixe les taux comme suit :

- ✓ Une collecte par semaine zone 01: 11.24%
- ✓ Deux collectes par semaine zone 02 : 14.05%
- ✓ Trois collectes par semaine zone 03 : 14.52%

5°) Vote du tarif de location pour le bâtiment sis Avenue Ferdinand Beyney à Champagnac de Bélair

Le Président indique que le Pays Périgord Vert et le Syndicat mixte en charge du SCOT vont occuper les locaux de la Communauté de Communes avenue Ferdinand Beyney à Champagnac de Bélair. Il précise que dans la mesure où le bâtiment dépend du domaine privé de la communauté de communes, il peut

être envisagé un bail de type Code Civil. Ce type de contrat permettant la sous-location, le Président propose de louer la totalité du bâtiment au Pays Périgord Vert qui en occupera la plus grande partie pour un montant de 550 euros mensuel hors charges. Le Pays Périgord Vert sous-louera au syndicat en charge du SCOT.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à **l'unanimité**

Décide de fixer le loyer à 550€ par mois hors charges.

Autorise le Président ou les vice-présidents délégués à signer le bail et tous les documents relatifs à cette opération.

IV-Questions diverses :

-Courrier de l'institution Interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et ses affluents : invitation à une réunion le 2 mai de 14h30 à 16h30 à Saintes

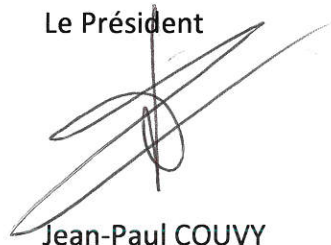
-SCOT : le Président informe l'assemblée qu'il sera nécessaire de délibérer sur la modification statutaire du syndicat mixte, lors du prochain conseil communautaire.

-Plateforme mobilité : le Président présente les enjeux de la plateforme mobilité, projet qui fédère les communautés de communes du territoire du Pays Périgord Vert. Il explique que le Pays ayant le statut d'une association, celui-ci ne peut pas percevoir les subventions de l'Etat, et que le Sous-Préfet a sollicité la Communauté de Communes Dronne et Belle pour être le coordonnateur du groupement de commande. La Communauté de communes serait indemnisée, pour les frais engagés pour cette gestion, par les 5 autres communautés de communes adhérentes à ce groupement.

Il conviendra de délibérer sur ce portage lors d'un prochain conseil communautaire.

La séance est close à 20h00

Le Président



Jean-Paul COUVY

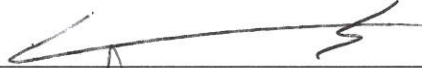

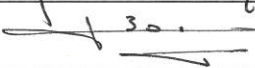
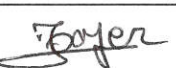



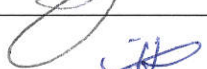

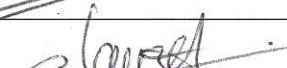



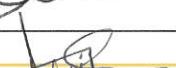


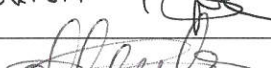





Le secrétaire de séance



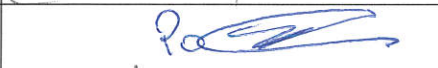











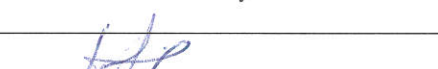




Jean-Marie MARCHAND

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE le Jeudi 18 mai 2017

Approbation du PV de la séance du Jeudi 13 Avril 2017

Membres titulaires	Signature
AIMONT Jean-Luc	
ARLOT Yves	
BOSDEVESY Michel	
BOYER Josiane	
CANDEL Martial Henri	
CATUSSE Anita	
CHABREYROU Olivier	
CHAPEAU Gaston	
CHARRON Eric	
CLAUZET Anne-Marie	
COMBEALBERT Gérard	
COUVY Jean-Paul	
DE MONTETY Bernard	
DESJARDINS Martine	
DUBREUIL Michel	
DUVERNEUIL Guy Robert	
FAGETE Jean-Claude	
FAISSOLE Henri <i>suppléant MERLEB.</i>	
GOUT DISTINGUIN Malaurie	
GROLHIER Jean-Pierre	
HARMAND Benoît	
LAGARDE Jean-Jacques	
LANDAIS Anémone	
LIENARD Cyrille	

MARCHAND Jean-Marie	
MARTINOT Claude	
MARTINOT Jean-Jacques	
MAZIERE Christian	P.O. 
MAZIERES Sylvie	
MAZOUAUD Pascal	
MILLARET Francis	
MORIN Pierre	
NADAL Jean-Michel	
NEGRIER François	
NEYCENSAS Christian	
NIQUOT Pierre	
OUISTE Alain	
PEYROU Alain	
RATINAUD Monique	
RAVON Jean-Robert	
REVIDAT Francis	
ROUMAILLAC Catherine	
SECHERE Claude	
THOMAS François	
THORNE Fabienne	
VAN DEN DRIESSCHE Bernadette	
VILHES Frédéric	